



Vehicule sous evalue suite a l oublie d'auto bilan

Par **MARITOU_old**, le **25/06/2007** à **12:16**

Bonjour

Que puis je faire pour les obliger à revoir leur valeur à dire d'expert ??

Mon véhicule (clio) a été volé en sep dernier. Valeur argus au moment du vol env 7800 eur
L'assurance nous rembourse 50 % de la valeur du véhicule pour non présentation du controle technique (controle que nous avons omis de faire 5 mois auparavant). Pour leur prouver ma bonne foi, je leur ai fourni la copie de l'autobilan fait au moment de l'achat (1 an et demi avant),

Malgré mes courriers ils refusent de revoir leur estimation.

Que puis je faire ?? dois je faire une contre expertise ?? Sur mon contrat d'assurance il est noté qu'en cas de vol le remboursement se fait à "concurrence de la valeur de remplacement au jour du sinistre" celà signifie quoi exactement.

Mille mercis pour votre aide.

Par **Dinah**, le **28/06/2007** à **16:50**

Bonjour.

A mon avis, une contre-expertise ne vous apporterait rien, car vous êtes en tort. En effet, le contrôle technique est une obligation prévue par la loi, et dès lors que vous ne l'avez pas respectée vous êtes en tort, et je ne suis pas surprise que l'assurance ne vous rembourse que 50% de la valeur du véhicule.

De plus, je comprends tout-à-fait que la copie de votre autobilan ne les ait pas fait changer d'avis, puisque qu'en un an et demi, il peut se passer beaucoup de choses !

Enfin, à propos des termes de la clause, cela signifie en clair que le remboursement de la voiture volée se base sur la cote de l'argus au moment du vol.